

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 18 (1956)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des sections

Section fribourgeoise

En notre période d'intensification des cultures, de rationalisation du travail agricole, le tracteur augmente constamment d'importance. Cette constatation ne saurait signifier pourtant un enrichissement de l'agriculture. Elle est plutôt la conséquence du manque de main-d'œuvre à la campagne, pénurie qui devient toujours plus aiguë et inquiétante. L'accroissement de la motorisation est aussi dicté par le besoin de produire davantage, de produire mieux, de produire plus vite. Mais si le tracteur rend d'incontestables services, il faut aussi qu'il soit rentable et ne constitue pas une charge trop lourde sur un domaine. L'association des propr. de tracteurs, conseillère dans les achats, réussit maintes fois à préserver le paysan de grosses dépenses et éviter sa ruine, comme l'affirma le 30.1.1956 le président de l'association, M. Jean Marmy de la Longeraie-Estavayer-le-Lac. C'est devant un nombreux auditoire qui occupait toutes les places de la grande salle de la Grenette qu'il ouvrit l'assemblée statutaire en saluant notamment MM. les conseillers d'Etat Paul Torche, directeur de la Police, et Maxime Quartenoud, directeur de l'Intérieur et de l'Agriculture; M. Piller, gérant de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs; MM. Crotty et Bersier, du Service cantonal des automobiles; M. Gendre, conseiller national; M. Waeber, le nouveau chef de la gendarmerie; M. Chardonnenens, directeur, et M. Sturny, chef d'exploitation de l'Institut agricole de Grange-neuve; M. Rentsch, directeur du Pénitencier de Bellechasse, divers représentants de compagnies d'assurance, M. Jacques Remy, avocat-conseil de l'association, la presse, etc.; M. Ed. Gremaud, secrétaire agricole.

Le gérant M. Henri Sudan présenta un rapport fouillé sur les délibérations de la précédente réunion et M. Marmy captiva l'auditoire par le

Rapport d'activité.

Il est réjouissant que l'effectif de l'Association accroisse constamment puisqu'il atteint

près de 1600 adhérents. Comme dans maintes manifestations, où l'on relève des chiffres test le mille cinq centième membre, M. Joseph Aye r, de Rossens, reçut un modeste souvenir alors que — prix de consolation le mille quatre cent nonante-neuvième, M. Joseph Clerc, de Rossens, et le mille cinq cent-unième M. Paul Plancherel, de Châtonnaye, reçurent aussi un modeste cadeau.

Au cours de cinq séances, le Comité a traité de nombreux problèmes et s'est occupé du projet de loi sur la circulation. L'association fournit 20 tonnes de ficelle à la satisfaction de ses membres-acheteurs et s'occupa également de la vente de pneumatiques, batteries et toits protecteurs.

La fourniture de carburants et lubrifiants de première qualité fait l'objet d'une convention passée avec l'Union-benzine, conférence de Fribourg, et les associés bénéficient d'avantages incontestables. Mais c'est surtout dans la formation professionnelle que l'association développe une action décisive par l'organisation de cours techniques sur l'emploi des tracteurs, leur entretien et sur la circulation, instructions données d'un commun accord avec les agents de la brigade cantonale. Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 août 1952, le Comité transmet son préavis à des demandes d'autorisation de transport. Le président adressa finalement de nombreux remerciements et conclut par «servir notre agriculture et notre pays, telle est notre devise.»

Le bilan avait été distribué aux associés et rencontra l'agrément général après rapport, en allemand, de M. Brülhart, de Givisiez, et en français de M. René Etter, de Lugnorre.

Le programme d'activité 1956 comporte de multiples initiatives dont nous ne relèverons que l'organisation des cours techniques, la projection de films sur la circulation avec commentaires, les conseils lors des contrats d'achat de tracteurs, la fourniture de lubrifiants aux membres et également un postulat pour l'obtention de la benzine à meilleur compte, strictement pour les travaux agricoles. Fribourg aura en 1956 l'hon-

neur d'héberger l'assemblée générale de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs dont les nombreux délégués siègeront dans nos murs et vraisemblablement au château de Gruyères.

Précisément un postulat a été déposé par M. de Gendre au Conseil national prévoyant une ristourne sur la benzine utilisée à des fins agricoles. Combien de petits moteurs marchent à la benzine dans nos campagnes? De nombreux tracteurs sont actionnés et n'empruntent que rarement la route. Il paraît donc équitable que cette benzine soit fournie à de meilleures conditions, basées par exemple sur l'étendue des terres ouvertes de chaque domaine. Pourtant, il faut se garder d'être trop optimiste surtout à l'époque actuelle où l'on envisage la construction d'une autoroute à travers toute la Suisse. On peut se demander si le moment est opportun pour développer cette motion.

M. le conseiller d'Etat Paul Torche se prononça pourtant par l'affirmative, recommandant au motionnaire de ne point trop tarder. Il assura ensuite toute l'association de la plus large compréhension du Département de la Police, de la Brigade de la circulation comme aussi de la Gendarmerie. Il recommanda instamment aux propriétaires de tracteurs de prendre leurs responsabilités, de ne surtout jamais commettre d'imprudences qui pourraient ensuite se retourner contre eux-mêmes.

M. le conseiller d'Etat Quartenoud souligna l'importance de la mécanisation et de la motorisation non seulement en Suisse mais dans les pays les plus importants. La machine est l'œuvre maîtresse semble-t-il du XXe siècle mais sa puissance doit rester au service de l'homme, de l'humanité.

Au nom de l'Union des garagistes, M. Masséy, se prononça favorablement quant à un contrat de faveur pour la fourniture de carburants et M. le président prévoit également un arrangement avec une firme de Châtonnaye pour la fourniture de chars à pneus, de fustes à purin, de pneus, etc., alors que dans l'assemblée des voix se firent entendre pour étendre pareil arrangement à plusieurs autres artisans dans nos villages.

Excusant l'absence de M. Brügger, président de l'Union des paysans fribourgeois, M. Gremaud, secrétaire agricole, apporta les encouragements de notre organisation cen-

trale. De son côté, M. Piller s'exprima au nom de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs, recommandant à tous les affiliés compréhension et discipline sur la route.

Tout au long des délibérations, M. Baehler, de Morat, vice-président, fut un traducteur habile, succinct mais pourtant complet. Le capitaine Guilloid présenta des remerciements aux membres du comité et M. Zurlinden, un ancien, se réjouit du développement de l'association. M. Brunisholz donna le point de vue des Sociétés d'assurance et c'est dans la meilleure ambiance que fut close cette assemblée des hommes du volant.

Cp

Section genevoise

Assemblée générale du jeudi 16 février 1956.

La séance est ouverte à 14 h. 45 par le président, M. Georges Pottu, qui salue M. le Conseiller d'Etat A. de Senarclens; M. Adatte, du Service des automobiles; M. C. H. Oederlin, secrétaire de la Chambre genevoise d'agriculture; les représentants des maisons de carburants et de la Mutuelle Vaudoise.

M. Pottu donne lecture de son rapport qui présente un tableau remarquable de l'activité de l'Association au cours de l'exercice écoulé. Il faut signaler le succès du cours théorique et pratique de tracteurs des 16 et 17 février, qui fut suivi par environ 20 participants. La partie pratique ayant eu lieu aux Ateliers des Charmilles, ce fut l'occasion pour beaucoup de jeunes de voir l'organisation et l'outillage d'une grande entreprise mécanique.

En mai, ce fut le concours de l'Association suisse dont les résultats ne sont pas encore connus. Le président s'est rendu, avec M. Forestier, à l'assemblée de l'Association suisse à Berne. L'Association suisse offre de nombreux avantages, et il serait normal que tous les propriétaires de tracteurs fassent partie de l'Association genevoise et de l'Association suisse.

Puis le Président annonce qu'en 1956, il y aura une démonstration de machines, plus particulièrement de machines à sarcler, et signale que la préparation de la loi fédérale sur la circulation retient toujours l'attention du comité qui s'occupe avec vigilance des dispositions de la loi qui seraient de nature

à causer aux agriculteurs, ou autres usagers, des charges insupportables ou des obligations auxquelles il serait pratiquement impossible de donner suite.

Il remercie son comité pour l'aide qu'il lui a apportée, ainsi que Mme. Dottrens pour sa tenue impeccable des comptes.

C'est ensuite M. C a i l l e t qui, au nom des vérificateurs, donne connaissance de son rapport.

Le président fait remarquer combien la décision prise l'an dernier de fixer la cotisation à fr. 7.— fut heureuse. Il ne faut pas oublier que l'activité renouvelée de notre Association, notamment l'organisation de cours de démonstration, cause toujours certains frais. Il propose de maintenir la cotisation de fr. 7.—, ce qui est accepté.

M. P. K o c h e r revient sur la question de l'éclairage des remorques de tracteurs, à propos du feu blanc qui doit se trouver à l'avant. M. A d a t t e donne des explications à ce sujet.

M. L. C r o u s a z fait remarquer que pour les tracteurs dont la vitesse est limitée à 20 km. à l'heure, le feu blanc pourrait être supprimé. Par contre, on comprend fort bien qu'il soit exigé pour d'autres véhicules agricoles, les jeeps, par exemple, qui circulent à des allures plus rapides. Toute cette question devra être revue de près.

La parole n'étant plus demandée, M. P o t t u donne la parole à M. le Conseiller d'Etat de S e n a r c l e n s. Celui-ci félicite le président de l'Association des propriétaires de tracteurs de la façon magistrale dont il a mené son assemblée. On voit, dit-il, que les motorisés ont l'habitude de la vitesse ! M. de Senarclens veut bien nous assurer qu'il est très intéressé par l'activité que déploie notre Association et qu'il a gardé du concours de Meinier un souvenir durable. Il est indispensable que les besoins actuels de la rationalisation et de l'intensification des cultures entraînent le développement de la mécanisation et, du reste, si l'on veut garder les jeunes à la campagne, cela devient une obligation.

En ce qui concerne la limitation des vitesses, M. le président fait remarquer que tout est relatif. En 1921—22, la vitesse maximum en ville était de 10 km. pour les autos. Le Conseil d'Etat s'est penché avec intérêt

sur la question de la signalisation des véhicules agricoles, car les modifications prévues par la loi fédérale nécessitent une étude très serrée. Il ne faut pas oublier que les statistiques montrent que les agriculteurs, ou leur personnel, sont les premières victimes des fautes qui se commettent, ou des insuffisances qui existent encore aujourd'hui quant à la signalisation. Il est certain que toute cette question n'est pas encore au point, et je pense que le Service des autos pourrait faire de nouvelles propositions, de même que votre Association qui est bien placée pour discuter des questions pratiques.

En ce qui concerne le feu blanc, le président fait remarquer qu'un phare blanc arrière ne doit pas être utilisé sur route. Il peut causer des erreurs dangereuses de la part d'automobilistes suivant le convoi; il faut le camoufler en rouge. M. C a i l l e t signale une lampe spéciale avec pile qui lui donne toute satisfaction.

L'assemblée se termine par la projection d'un film sur le premier forage en France, dans la région des Landes, forage couronné de succès près de Parentis, où un pétrole d'excellente qualité a jailli. C.-H. O.

Section neuchâteloise

Les membres de notre section furent convoqués en assemblée générale le mardi, 13 mars 1956, à 14.00 heures, au Buffet de la gare de Neuchâtel. Etant donné que la veille et le lendemain d'importantes assemblées générales avaient lieu, l'assistance était un peu moins nombreuse que d'habitude. Néanmoins, le président, M. E. S c h w a a r, d'Areuse, put souhaiter la bienvenue à env. 35 membres. Il retraça ensuite l'activité de la section depuis le printemps 1955, laquelle fut quelque peu handicapée par plusieurs circonstances. Pour l'année en cours, M. Schwaar prévoit, entre autres, des assemblées régionales pour créer un peu plus de contact avec les membres et pour intensifier le recrutement des membres.

M. R o s s i e r, gérant, donna lecture du rapport financier accusant un modeste bénéfice.

M. P i l l e r, gérant de l'Association suisse, orienta sur quelques problèmes qui préoccupent actuellement surtout le secré-

tariat central. Espérons que son appel en faveur de l'action en vue d'une meilleure signalisation des véhicules agricoles (plaques réfléchissantes) sera transmis par les membres présents aux membres et propriétaires de tracteurs absents. En effet, dans notre canton trop de véhicules agricoles circulent encore sans plaques réfléchissantes. Rappelons que l'action en question se terminera le 30 avril 1956. Après cette date, les dispositifs réfléchissants coûteront env. 30 % plus cher. La gérance cantonale, le secrétariat central et les syndicats agricoles recevront des commandes pour livraison à prix réduit jusqu'au 30 avril 1956. M. Piller recommanda, en outre, aux propriétaires de tracteurs à moteurs Diesel d'écrire à la Direction générale des douanes pour obtenir la ristourne d'une partie du tarif douanier.

Pour terminer, la Maison Shell (Switzerland) projeta 2 intéressants films sonores, l'un sur des recherches et forages d'huile minière en France et l'autre sur différents costumes et coutumes de Suisse. e. r.

Section schwytzoise

Fondation d'un groupe uranais

Le 19 mars 1956, les détenteurs de tracteurs du canton d'Uri ont été convoqués à une réunion d'information à Altdorf. On eut le plaisir de compter 20 propriétaires de trac-

teurs présents sur les 33 à qui une convocation avait été adressée.

Après des paroles d'accueil prononcées par M. O. Herger, président du groupe, de Seedorf, M. Piller, secrétaire central, donna un aperçu de l'activité de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs et de ses 18 sections. Puis M. K. Mettler, président, parla de la constitution envisagée d'un groupe uranais au sein de la section schwytzoise. La discussion générale qui suivit fit ressortir que la fondation d'une section uranaise était préférée à la création d'un groupe dans le cadre de la section en question. On fut cependant d'accord pour trouver que la fondation d'une section uranaise n'était pas possible pour le moment. En ce qui concerne les affaires sur le plan cantonal, le groupe uranais sera toujours indépendant. Un comité de trois membres a été constitué à cet effet. Il est formé comme suit:

MM. Otto Herger, Rütli, Seedorf
(président du groupe)
Anton Furrer, Schächenmatt, Altdorf.
Andreas Zraggen, Mätteli, Attinghausen.

Les propriétaires de tracteurs présents se prononcèrent pour ainsi dire à l'unanimité en faveur de l'adhésion à notre organisation.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue au groupe uranais nouvellement constitué au sein de la section schwytzoise et remercions les intéressés de la confiance qu'il nous ont témoignée. Le comité directeur.

Un guide pratique et précieux

en vue de l'entretien journalier et périodique des tracteurs:

Fascicule no 3a «Entretien des tracteurs à moteur à carburateur»
Fascicule no 3 b «Entretien des tracteurs à moteur Diesel»

Commandez l'une ou l'autre de ces deux brochures (selon le genre de moteur de votre tracteur) **en versant fr. 1.10** (10 cts. de port y compris) **au compte de chèques postaux VIII 32 608** (Zurich) de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, à Brougg.

N'oubliez pas de mentionner au dos du coupon du bulletin de versement le no de commande (3a **ou** 3b) s. v. p.